



## ARRÊTÉ 2026-79

**Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature –7<sup>e</sup> adjoint délégué au budget, aux marchés publics, à la sécurité et à la tranquillité publique**

### Le Maire de Brindas,

**VU** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**VU** les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la délégation et à la subdélégation de compétences du conseil municipal au Maire et aux adjoints

**VU** le procès-verbal du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 8 membres le nombre des adjoints au Maire de Brindas

**VU** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 au cours de laquelle M. Laurent FERLET a été élu 7<sup>ème</sup> adjoint,

### ARRÊTE

**ARTICLE UN : ABROGE** l'arrêté 2026-48 relatif aux délégations de fonctions et de signature attribuées à M. Laurent FERLET, 7<sup>e</sup> adjoint au Maire,

**ARTICLE DEUX :** Monsieur Laurent FERLET, 7<sup>e</sup> adjoint au maire, est délégué au budget, aux marchés publics, à la sécurité et à la tranquillité publique. Il est placé sous la responsabilité et la surveillance de M. Guillaume GIRAUD, maire de Brindas.

Il assumera notamment les fonctions suivantes :

- Préparation et suivi des commissions et des groupes de travail liés à sa délégation,
- Préparation et suivi de tous dossiers relatifs aux affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, prospective, programmation financière...),
- Préparation et suivi de tout dossier relevant de la commande publique,
- Préparation et suivi de tous dossiers relatifs à la sécurité et à la tranquillité publique,
- Élaboration de la politique dans le domaine de la sécurité sur la Commune,
- Interlocuteur des partenaires institutionnels dans le domaine de sa délégation,
- Représentation de la commune au sein des instances liées à sa délégation (CCID, CAO, Jury de concours...)

**ARTICLE TROIS :** M. Laurent FERLET, 7<sup>e</sup> adjoint, reçoit délégation pour la signature de tous documents et courrier relevant de sa délégation, notamment :

- Les courriers aux riverains, et aux partenaires associatifs et institutionnels de la Commune relatifs budget, aux marchés publics, à la sécurité et à la tranquillité publique,
- Les conventions liées à la mise en place d'actions dans les domaines de sa délégation
- Les convocations et comptes rendus des commissions, réunions et groupe de travail liés à cette délégation.



#### Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas  
Tél. 04 78 16 02 00  
accueil@brindas.fr  
[www.brindas.fr](http://www.brindas.fr)

#### Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h  
Mardi 14h-18h  
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h  
Vendredi 9h-12h, 14h-17h  
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)





- Les bons de commandes quel que soit le montant liés à sa délégation,
- Les pièces comptables et financière de la commune à l'exception des contrats de prêts,
- Les arrêtés de police réglementaire.

**ARTICLE QUATRE :** Délégation de fonctions et de signature est donnée à M. Laurent FERLET, pour la durée de son mandat, pour tout dépôt de plainte simple ou avec constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales ainsi que des consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre des procédures.

**ARTICLE CINQ :** L'intéressé est informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE SIX :** Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis à Madame la Préfète du Département du Rhône ;
- Transmis à Monsieur le chef de service de gestion comptable de Givors ;
- Notifié à l'intéressé.

- Notifié le 5 mai 2026
- Affiché le 05/05/2026
- Signature de M. Laurent FERLET

Fait à Brindas,  
le 5 mai 2026,



Le Maire,  
Guillaume GIRAUD



**Horaires :**

lundi 9h-12h, 14h-17h  
Mardi 14h-18h  
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h  
Vendredi 9h-12h, 14h-17h  
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)